

La chasse aux chômeurs en mutations

Sept ans après l'adoption du "plan de contrôle renforcé des chômeurs" et la création de la plate-forme www.stopchasseauxchomeurs.be, le processus de destruction du droit au chômage s'approfondit, quitte à se transformer dans les formes qui lui sont données. Quelques jours avant que le formateur ne dévoile son projet d'accord de gouvernement comprenant une "chasseaux-chomeurs 2.0" **A**, le Collectif Solidarité contre l'exclusion ASBL rassemblait acteurs de terrain et responsables syndicaux pour faire le point sur les mutations en cours et en préparation de la chasse aux chômeurs.

DE CONSEILLER À ENCODEUR-CONTRÔLEUR

Le biais de la contractualisation des allocations, utilisé dès 2004 pour mettre en œuvre les exclusions, fut présenté à l'opinion publique par les ministres de l'Emploi successifs comme un meilleur "accompagnement" des chômeurs. Jamais l'on aura autant promu "l'accompagnement" des chômeurs comme clé de la politique de l'emploi.

Selon les travailleurs des offices de placement et de l'insertion professionnelle qui mettent en œuvre cet "accompagnement" au quotidien, la réalité est tout autre. L'extension progressive de la contractualisation aux activités de conseil en matière de placement (couplée à la transmission systématique et massive de données des accompagnateurs régionaux vers les contrôleurs de l'ONEm) est, dégât collatéral, en

CE 28 JUIN, LE CSCE ORGANISAIT UN DÉBAT SUR LE THÈME "VERS DE NOUVELLES FORMES DE CHASSES AUX CHÔMEURS?" ÉCHOS DE CE DÉBAT.

Arnaud Lismond
CSCE

passé de transformer les conseillers en placement et de l'insertion professionnelle en "encodeurs-contrôleurs".

Franck Timbal **B** en a témoigné lors de notre débat, expliquant sa démission d'Actiris (l'office de placement bruxellois), où il travaillait comme conseiller emploi dans une antenne locale: "Dès décembre 2010, j'ai appris qu'Actiris entendait généraliser l'accompagnement des chômeurs de 18 à 49 ans. Ça m'a arrêté d'un coup car c'est une portion énorme de la population concernée. Je me suis demandé comment Actiris allait faire face à cet objectif.

Par la suite, nous avons été obligés d'utiliser lors de nos entretiens avec les demandeurs d'emploi un questionnaire dit "indicateur de progression vers l'emploi" qui amène des contenus comme la santé physique ou psychique des demandeurs d'emploi et entraîne l'encodage de ce type d'informations dans la base de données informatique d'Actiris, avec un risque de transmission de celles-ci à d'autres acteurs, comme l'ONEm. Estimant que je n'étais pas compétent pour poser ces questions, j'ai refusé d'appliquer ce questionnaire.

Les conseillers qui l'ont appliqué se sont très vite aperçus qu'il cadencassait l'entretien, en substituant à la liberté du conseiller d'organiser son questionnement, en face-à-face avec la personne, un contenu fixe imposé qui prend l'ensemble du temps disponible. Il était en outre interdit de présenter aux usagers le questionnaire tel quel, à des fins de transparence. Aucune réponse n'a été donnée par Actiris aux questions d'ordre éthique ou déontologique de ses conseillers emploi." Au nom de la prétendue individualisation du traitement des demandeurs d'emploi, c'est donc tout le contraire qui, dans les faits, est mis en place. En même temps que le métier passe de l'aide au contrôle, il est recadré dans un ensemble de catégories et de procédures préformatées à ses fins. Il ne s'agit plus de conseiller le chômeur dans une relation de confiance, mais d'encoder les données utiles pour son contrôle.

À L'EMPLOI EN 20 MINUTES

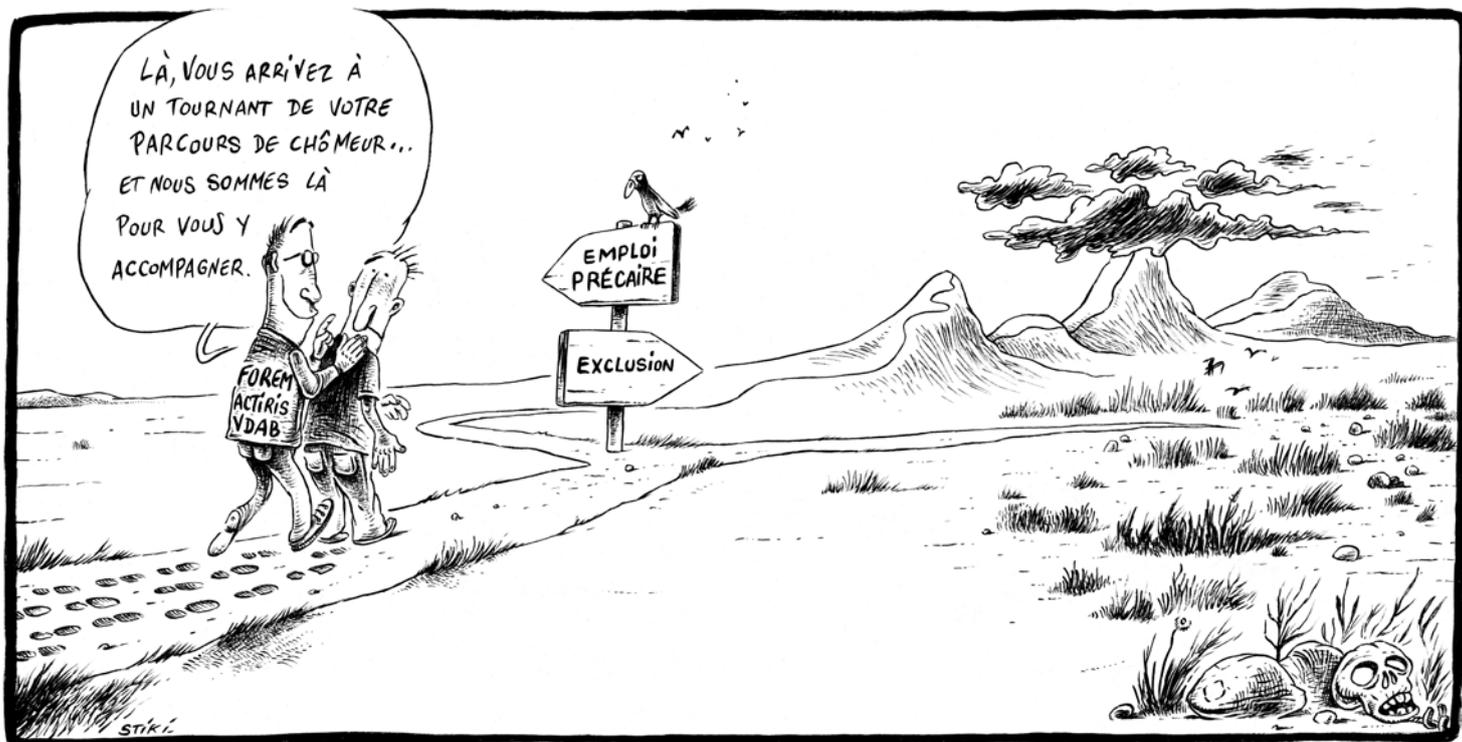
Pierre Devleeshouwer **C**, directeur de la FÉBISP (Fédération bruxelloise de l'insertion socioprofessionnelle), poursuivit en faisant part d'une rafale de critiques: "L'intensité des dispositifs d'activation et la menace de sanctions qui y a été liée ont amené beaucoup de

personnes à essayer de trouver des solutions immédiates pour être en ordre vis-à-vis de l'ONEm [ndlr: comme s'inscrire à une formation, ce qui exonère en principe temporairement du risque de sanction] mais qui ne sont souvent ni adaptées à leurs capacités ni à leurs projets, et qui ne s'avèrent ni positives pour elles-mêmes ni pour les opérateurs de l'ISP.

Une des choses qui coïncident dans la concertation que nous avons pour le moment avec le ministre bruxellois de l'Emploi concernant les missions locales pour l'emploi est le temps octroyé à l'orientation des demandeurs d'emploi. Le cabinet du ministre exigeant, pour s'assurer d'un nombre suffisant d'entretiens en mission locale, que le temps d'entretien par personne soit de maximum 20 minutes...

"ÇA NE PEUT PAS FONCTIONNER"

En outre, l'idée d'octroyer à Actiris la mission de mesurer "l'éloignement par rapport à l'emploi" de chaque personne ne nous semble ni pragmatique ni acceptable, risquant d'enfermer les individus dans des catégories stigmatisantes, élaborées selon des critères douteux par des apprentis sorciers. Bruxelles est une région



riche, caractérisée par un taux de chômage important et par un écart marqué entre le niveau de qualification (faible) des chômeurs et celui (élevé) des emplois offerts. On ne va pas résoudre cette situation en augmentant l'activation et les contraintes sur les chômeurs. Ça ne peut pas fonctionner."

"ÇA VA ÊTRE L'ENFER"

Hughes Esteveny [Ⓛ], délégué syndical FGTB dans l'ISP, a complété le tableau: "Pour cinq agents de guidance de la mission locale pour l'emploi où je travaille, il y avait en 2004, année de l'adoption du plan de contrôle, 1 066 personnes reçues et 2 132 entretiens réalisés. En 2010, on est arrivés à 2 692 personnes reçues et 5 205 entretiens réalisés. Si les projets d'activer plus tôt et de façon généralisée les demandeurs d'emploi sont mis en place, ça va être l'enfer. Je ne pense pas, dans ce contexte, qu'ils renonceront à réaliser les entretiens avec les demandeurs d'emploi en 20 minutes. Or, en 20 minutes, on ne voit rien du tout. Les personnes n'ont pas seulement des problèmes d'emploi, elles ont des problèmes de logement, de santé..."

ÉVIDEMMENT PAS UNE AIDE

Bernadette Schaeck [Ⓛ], militante en défense des allocataires sociaux: "En Wallonie, il est prévu

que tous les chômeurs bénéficient d'un "accompagnement individualisé" du Forem. Derrière ces mots à consonance sympathique, se cachera la contractualisation obligatoire des allocations à travers la signature "d'un plan d'action" qui conditionnera le maintien des allocations à la réalisation d'une série potentiellement illimitée d'objectifs imposés unilatéralement aux chômeurs qui seront soumis à sanction via l'ONEm. Il ne s'agit évidemment pas d'aider les chômeurs, mais bien de faire des économies sur leur dos en les excluant et d'alimenter le circuit du travail précaire."

LE DANGER DE LA RÉGIONALISATION

Félipe Vankeirsblick, secrétaire général de la CNE, poursuivit: "Les études établissent que l'accompagnement ne donne des résultats de remise à l'emploi que s'il y a des emplois disponibles dans le secteur donné et pour des personnes qui, par leurs qualifications, sont "proches" du marché de l'emploi. Ça ne fonctionne que dans le marché du travail d'une économie florissante, alors qu'en Wallonie ou à Bruxelles il n'y a aujourd'hui qu'un emploi disponible pour 30 à 50 demandeurs d'emploi. La régionalisation est également un danger. Si on confie une partie importante de l'accompagnement des chômeurs

aux régions, et y compris des sanctions, il est clair que l'on va arriver très vite à des différences d'application de la législation – même si celle-ci reste identique – entre les différentes régions, et à des revendications du mouvement flamand de scinder l'ensemble de l'ONEm. Le projet de limitation de la durée des allocations de chômage n'est pas avant tout un projet d'économies budgétaires, mais vise bien à pousser les sans-emploi à accepter n'importe quel job afin de faire baisser les salaires et les standards de travail." [Ⓛ]

En exergue: "En Wallonie ou à Bruxelles, il n'y a aujourd'hui qu'un emploi disponible pour 30 à 50 demandeurs d'emploi!"

NOUVELLES ATTAQUES...

Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne, clôtura le débat par ce qui était alors un scoop: "Dans le texte préparé par le formateur, il y aura certainement des attaques contre les droits des chômeurs sur la dégressivité du montant des allocations payées et peut-être, si pas une fin de droit, la moitié du chemin vers le chômage à durée limitée en Belgique.

En outre, l'attaque contre les prépensions se traduira par une augmentation du nombre de chômeurs. C'est mécanique.

Remplacer un prépensionné par un chômeur âgé coûte pourtant deux fois plus cher à l'État... mais les entreprises, elles, sont gagnantes. Car lorsqu'elles licencient un travailleur âgé plutôt que de le prépensionner, elles n'ont plus à payer le complément de prépension (de 600 € par mois en moyenne)."

... NOUVELLES RÉSISTANCES ?

L'assurance contre le chômage et la sécurité sociale sont aujourd'hui très gravement menacées. Le débat se termina donc, au-delà des différences d'analyse sur certains points, sur la proposition de tenter de recréer un large front syndical et citoyen pour résister ensemble à ces nouvelles attaques. À suivre. ■

[Ⓛ] Voir également l'article de Dédale S., Former un gouvernement anti-chômeurs, pp. 36-39.

[Ⓛ] Voir également Flinker D., Désobéir à Actiris, Ensemble! n° 71, pp. 38-43.

[Ⓛ] Voir également Devleeshouwer P., Employabilité et segmentation au service des demandeurs d'emploi?, pp. 26-31.

[Ⓛ] Voir aussi Esteveny H., L'ISP à Bruxelles: répondre aux besoins des chômeurs ou aux exigences des employeurs?, Ensemble! n° 71, pp. 44-48.

[Ⓛ] Voir également Bouchez F. et Schaeck B., Forem Conseil ou Forem Contrôle?, Ensemble! n° 71, pp. 49-53.

[Ⓛ] Voir aussi Robeet S., Vers de nouvelles formes de chasses aux chômeurs, pp. 32-35.